

COMMUNE DE GOTTESHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2025

Début de la réunion : 20 heures

Sous la présidence de Madame Elisabeth MULLER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 21 mars 2025

PRESENTS : Mme Elisabeth MULLER, Maire, MM. Daniel KAUFFMANN, Jean-Luc ERNWEIN, Jean-Marc ERNWEIN, Adjoint, MM. René BALTZER, Bernard BOUTON, Mme Marie-José DOUTÉ, M. Christophe KARCHER, Mme Joëlle WINTER

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENT : /

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2025
3. Vote du budget primitif 2025 de la commune de Gottesheim
4. Vote du budget primitif 2025 du service photovoltaïque de la commune de Gottesheim
5. Travaux de protection de l'église contre la foudre
6. Travaux cimetière
7. Avis sur un projet d'installation classée pour la protection de l'environnement

Divers

Mme le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les Elus en 2024.
En effet, l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. ».

Elle propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

N° 2025-13 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose à Mme Joëlle WINTER d'être secrétaire de séance. Mme Joëlle WINTER accepte cette proposition.

N° 2025-14 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 février 2025

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 21 février 2025.

Mme Marie-José DOUTÉ relève que le point relatif à l'opportunité d'équiper la mairie d'un système de vidéosurveillance pour sécuriser l'accès évoqué en point divers lors de la dernière séance ne figure pas dans le procès-verbal. Mme le Maire informe qu'un devis a été sollicité et que ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Madame le Maire soumet au vote ce procès-verbal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2025.

N° 2025-15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE DE GOTTESHEIM

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la commune de Gottesheim aux conseillers municipaux.

Après en avoir débattu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les données chiffrées et vote ce budget se présentant de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Recettes :	317 712 €
	Dépenses :	317 712 €
Section d'investissement :	Recettes :	379 473 €
	Dépenses :	379 473 €

N° 2025-16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE DE GOTTESHEIM

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du service photovoltaïque de la commune de Gottesheim aux conseillers municipaux.

Après en avoir débattu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les données chiffrées et vote ce budget se présentant de la manière suivante :

Section d'exploitation :	Recettes :	64 786 €
	Dépenses :	64 786 €
Section d'investissement :	Recettes :	33 649 €
	Dépenses :	33 649 €

N° 2025-17 TRAVAUX DE PROTECTION DE L'EGLISE CONTRE LA FOUDRE

Mme le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du 22 novembre 2024 il a été décidé de procéder au remplacement du paratonnerre radioactif de l'église et qu'une subvention allait être sollicitée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, valident le plan de financement présenté par Mme le Maire et joint à la présente délibération.

Les travaux seront réalisés au courant de l'année 2025.

N° 2025-18 TRAVAUX CIMETIERE

Comme indiqué lors de la réunion du 21 février 2025, Mme le Maire a sollicité des devis pour sécuriser l'accès au cimetière des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les conseillers examinent les différentes propositions et décident de l'aménagement qui sera réalisé :

- Matérialisation d'un sens unique pour les véhicules pour l'accès au cimetière par un chemin longeant la RD 232
- Création d'un parking pour personnes à mobilité réduite
- Création d'emplacements de stationnement en concassé devant permettre l'infiltration des eaux pluviales
- Ouverture du mur d'enceinte vers le parking avec la mise en place d'un portillon
- Cheminement intérieur jusqu'à l'allée centrale en enrobé
- Aménagement visuel de l'espace columbarium par un fil de pavés et des gravillons autour des urnes cinéraires

Des subventions seront sollicitées auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Région Grand Est.

N° 2025-19 AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les conditions de quorum étant réunies, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société Licorne Energies a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Saverne, à l'extrémité Est du territoire communal, accessible depuis la RD 41.

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 10 avril 2025 au 12 mai 2025 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 27 mai 2025 au plus tard.

Madame le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société Licorne Energies.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de

Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région Grand Est ambitionne notamment de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Vu l'ambition du Pays de Saverne Plaine et Plateau d'avoir un mix énergétique 100% décarboné en 2050 et de développer de manière massive la production d'énergie renouvelable de manière organisée. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) soutient notamment le développement de la méthanisation des matières organiques locales.

Vu les engagements en faveur du développement des énergies renouvelables du PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau à travers le Pacte territorial de relance et de transition écologique et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire. Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 biogénique via un partenariat avec la Brasserie Licorne et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité des membres présents ou représentés pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société Licorne Energies.

DIVERS

- Droit de préemption :

Mme le Maire informe les conseillers que la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle 40 section 2 et qu'elle a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

- Chasse aux œufs de Pâques :

Les conseillers décident de l'organisation de la chasse aux œufs prévues le lundi de Pâques.

- Problèmes de bruits de voisinage :

Lors de la dernière réunion, les conseillers ont décidé de réglementer les horaires des travaux de bricolage ou jardinage utilisant des outils ou appareils bruyants pouvant causer une gêne pour le voisinage, en interdisant ces travaux les dimanches et jours fériés avant 9h00 et après 11h00. Sur proposition de Mme le Maire, les conseillers décident d'interdire également ces travaux les jours ouvrables avant 7h30 et après 20h00. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

- Déchets sauvages :

Des dépôts sauvages de déchets étant régulièrement constatés sur le ban de la commune, Mme le Maire propose aux conseillers d'instaurer un forfait d'enlèvement des déchets qui pourra être facturé aux contrevenants. Les conseillers approuvent cette proposition qui fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion.

- **Elections municipales :**

Mme le Maire informe les conseillers que les prochaines élections municipales auront lieu en 2026 et que le mode de scrutin applicable jusqu'à présent aux communes de plus de 1000 habitants, à savoir un scrutin de liste paritaire, pourrait être étendu aux communes de moins de 1000 habitants.

- **Projets à venir :**

- Des conseillers ont constaté que certaines tuiles manquaient au niveau du clocher de l'église. Mme le Maire propose de procéder à cette réparation lors du remplacement du paratonnerre
- Les conseillers proposent de prévoir le nettoyage des panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes afin d'améliorer le rendement
- Les conseillers envisagent de prévoir des travaux d'aménagement de la réserve incendie située sur le parking de la salle des fêtes
- Mme Joëlle WINTER propose de prévoir la création d'un nouveau site internet

Pour copie intégrale

Gottesheim, le 11 avril 2025



Le Maire
Elisabeth MULLER



Le Secrétaire de séance
Joëlle WINTER

